



AIDES & PROJET JEUNES

VOUS AVEZ UNE IDÉE DE PROJET ?

ÉTUDE ?
FORMATION ?
INSERTION ?

L'équipe du Point Information Jeunesse vous accompagne tout au long de vos démarches pour finaliser votre projet.

Pour réaliser votre projet, il vous faudra :

Du temps

Pour le mettre en forme, le préparer et le réaliser

De la détermination et de la motivation :

Pour faire face aux imprévus que vous risquez de rencontrer

De la rigueur :

Pour vous organiser et participer à un entretien oral avec un jury

Point Information Jeunesse : 01 43 86 39 11

9 rue de la Marne - 94190 Villeneuve-Saint-Georges

pij@villeneuve-saint-georges.fr



PRÉSENTATION DU PROJET

1 - LE PROJET :

PARTIE RÉSERVÉE AU SMJ

Projet : Porteur :

Date de commission jeunesse : Date de dépôt :

Partie réservée au jeune

Intitulé du projet : **Nom du responsable :**

Adresse :

Téléphone : Âge : Email :

2 - PRÉSENTATION DU PROJET

Activité nouvelle Reconstitution ou poursuite du projet ⁽¹⁾ :

Où se déroule votre projet ville(s), quartier(s), itinérant(s) :

Durée du projet, nombres de jours :

Date de démarrage : Date d'achèvement :

3 - DESCRIPTION DU PROJET

Nature du projet :

Objectifs :

Quel retour sur votre expérience pourriez-vous proposer au sein de votre commune :

Ex : Participation à des événements organisés par la ville, effectuer son stage pratique Bafa au sein de la commune, partager son expérience ou son parcours avec d'autres jeunes, participation au jury Projet Jeunes, participation à l'accompagnement scolaire dans les MPT...

4 - IDENTITE DU PORTEUR DU PROJET

N° CARTE SMJ	NOM	PRENOM	ADRESSE	CONTACTS TEL. PORT. EMAIL	DATE DE NAISSANCE ET ÂGE	SITUATION
				Dom : Port :	/ /	<input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Sans emploi

AIDES COMPLÉMENTAIRES POUVANT ÊTRE SOLLICITÉES PAR LES PARTENAIRES CI-DESSOUS :

AIDES FINANCIÈRES POUR LE BAFA :

La CAF du Val-de-Marne peut prendre en charge une partie des frais de formation sous la forme de deux aides complémentaires à l'aide nationale, dans la limite des frais engagés.

Ces aides locales peuvent être attribuées sans conditions de ressources à tout stagiaire val-de-marnais âgé de 16 à 25 ans révolus, ressortissant d'un régime autre qu'agricole.

Les demandes doivent être adressées à la CAF à l'aide de formulaires à compléter, dans un délai de 3 mois maximum suivant chaque formation (générale et approfondissement ou qualification).

Session de formation générale : vous devez vous engager à effectuer la formation complète dans les 30 mois prévus à la réglementation.

Montant de l'aide locale : 600€

Télécharger les formulaires :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-val-de-marne/offre-de-service/vie-personnelle/l-aide-au-bafa>

Session d'approfondissement ou de qualification :

Montant de l'aide locale : 300€

Montant de l'aide nationale : 200€

À noter : il n'y a pas de limite d'âge pour bénéficier de l'aide nationale.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Des dispositifs d'aides au permis peuvent être également sollicités auprès d'organismes institutionnels.

Renseignements : Mission locale : 1 bis rue Pasteur, 94190 Villeneuve-Saint-Georges/ Tel : 01.45.10.91.30

France Travail : 2 rue Henri Janin, 94190 Villeneuve-Saint-Georges

APPEL À PROJET DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

La Région lance des appels à projets tout au long de l'année dont l'objectif est de soutenir, d'accompagner et de valoriser les projets dans les domaines de : l'Enseignement, formation, recherche, scolarité ou de la Mobilité internationale.

Rendez-vous sur : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets>

4 - BUDGET DU PROJET

FAITES BIEN APPARAÎTRE :

- Les différentes dépenses et recettes
- Le total des dépenses et recettes

DÉSIGNATION	DÉPENSES
Transports	
Alimentation	
Hébergement	
Activités	
Formation	
Communication	
Location	
Matériels	
Personnel	
Technique	
TOTAL :	

DÉSIGNATION	RECETTES
Fonds propres	
Dons	
Appel à projet	
Mission locale	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
CAF	
Commune (Projet J)	
Pôle emploi	
Autres :	
TOTAL :	

SIGNATURE DU RESPONSABLE ET DES PARTICIPANTS

--

DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT LORS DU DEPOT DE VOTRE PROJET :

- Dossier de demande ci-joint, dûment rempli et signé (un dossier par projet)
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Justificatif de charges : Quittance de loyer, factures (EDF, etc.)
- Un RIB au nom du jeune (porteur du projet)
- Une lettre de motivation
- Une facture
- Un certificat de scolarité pour les étudiants (si le projet concerne les études)
- Une copie de la pièce d'identité